

## FAQ (Foire aux questions) sur le Synode des évêques



### FAQ (Foire aux questions) sur le synode

#### Qu'est-ce que le synode ?

Le synode des évêques a été créé par le bienheureux Paul VI le 15 septembre 1965 avec le Motu Proprio *Apostolica Sollicitudo*.

Le 8 décembre 1966 a été promulgué *l'Ordo Synodi Episcoporum celebrandae* et le 20 août 1971 *l'Ordo Synodi Episcoporum celebrandae recognitus et auctus*. Ensuite une édition révisée de *l'Ordo Synodi Episcoporum* a été publiée le 6 octobre 2006.

Le Synode des Évêques est une assemblée d'évêques venant de toutes les régions du monde qui se réunissent à une période donnée pour favoriser une union plus étroite entre le Pontife romain et les évêques et aussi aider le Pape dans sa mission de sauvegarder et accroître la foi et les coutumes, observer et consolider la discipline ecclésiastique et étudier les problèmes concernant l'activité de l'Église dans le monde (can. 342). Il appartient au Synode des évêques de discuter des questions proposées et d'exprimer leurs désirs, cependant, mais pas d'ériger des décrets à leur sujet, sauf dans certains cas. Le Pontife Romain, qui est responsable dans ce cas de ratifier la décision du Synode, a le pouvoir décisionnel (canon 343). Le synode des évêques peut se réunir en assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, dans laquelle sont traitées des questions qui concernent directement le bien de l'Église universelle; ou il peut se réunir en assemblée spéciale, au cours de laquelle sont traitées des questions qui concernent directement une ou plusieurs régions spécifiques (can 345). Le synode des évêques s'est réuni lors de la première assemblée générale du 29 septembre au 29 oct. 1967. La date 23 mars. 1970, bienheureux Paul VI, acceptant le vote exprimé par la première Assemblée extraordinaire, qui a eu lieu du 11 au 28 octobre 1969 qui a décidé d'instituer le Conseil du Secretariat General du Synode des Évêques, composé de 15 membres, dont 12 élus par l'Assemblée synodale et trois nommés directement par le Saint-Père. Le mandat qui leur est confié

a pour durée la période entre l'une et l'autre Assemblée générale (canon 348 § I). À la suite des assemblées spéciales, des conseils ont été créés pour chacun d'eux.

*(Source Annuaire pontifical 2017)*

Documents

## **Document préparatoire**

## **Instrumentum laboris**

## **Réunion pré-synodale : document final**

## **La liste des participants au Synode des jeunes 2018**

### **Les réseaux sociaux pour le #Synod2018**

Nous suggérons d'utiliser le hashtag #Synod2018

Facebook: <https://www.facebook.com/synod2018/>

Twitter: <https://twitter.com/synod2018>

Instagram: <https://www.instagram.com/synod2018/>

WhatsApp: pour tout message +39 342 601 5596

### **Couverture médias**

Pendant toute la durée du synode, les conférences de presse et briefings quotidiens auront lieu dans la Salle de Presse du Saint-Siège, Via della Conciliazione 54.

Tous les journalistes qui souhaitent y participer doivent demander une accréditation auprès de la Sala Stampa.

Pour toute question liée à la Salle de presse concernant les accréditations pour les journalistes et opérateurs médias sur <http://press.vatican.va/content/salastampa/it/accrediti/pubblico/accredito.html>

Si un journaliste veut interviewer un Père synodal ou un autre participant du synode, il est libre de le contacter directement et de s'arranger avec lui.

Un journaliste accrédité peut également envoyer toute demande d'interview concernant un père synodal ou autre membre du synode à l'adresse électronique [sinodo@salastampa.va](mailto:sinodo@salastampa.va). Le Secrétariat

du Synode assurera la transmission de la demande au destinataire concerné. Il appartiendra alors à ce dernier de répondre et éventuellement prendre rendez-vous pour cette interview en dehors de la salle Paul VI.

### **Comment vont se passer les travaux du synode?**

Les travaux du Synode ont lieu dans « Salle du Synode pour toutes les sessions appelées congrégations générales réunissant tous les pères synodaux. Ils commencent par un rapport « ante disceptationem » établi par le Rapporteur général du Synode. Le synode se déroule en trois phases :

**a.** Au cours de la première phase, chaque membre présente aux autres la situation de son Eglise particulière. Cet échange riche d'expériences de foi et de culture diverses sur le thème du synode contribue à faire ressortir une première image de la situation de l'Eglise, qui, cependant, doit être améliorée et complétée.

**b.** À la lumière de ces présentations, le rapporteur général du Synode établit un certain nombre de questions (recueillies dans le rapport « post disceptationem ») à débattre au cours de la deuxième phase, lorsque tous les membres du Synode sont divisés en groupes - appelés petits groupes (Circuli Minores) – organisés en différentes langues. Les rapports de chaque groupe sont lus en assemblée plénière. A cette occasion, les Pères synodaux peuvent demander des éclaircissements sur les sujets présentés et faire leurs commentaires.

**c.** Dans une troisième phase, les groupes linguistiques (Circuli minores) se consacrent à formuler des suggestions et des observations sous une forme précise et définie de telle sorte que, dans les derniers jours, l'assemblée puisse procéder au vote de propositions concrètes. Les travaux initiaux des Pères synodaux, rassemblés dans les groupes, conduisent à la formulation de différentes propositions sur la base des discussions dans la salle synodale et sur les rapports des groupes. Dans les groupes, les pères synodaux peuvent voter sur une proposition avec le "placet" (j'approuve) ou le "non placet" (je n'approuve pas). Les propositions des groupes sont ensuite soumises au rapporteur général et au secrétaire spécial et rassemblées dans une liste unifiée de propositions, qui est présentée par le rapporteur général en séance plénière. Ensuite, les groupes se réunissent à nouveau pour discuter des propositions. Et c'est à ce moment que les Pères synodaux peuvent soumettre leurs amendements individuels à l'intérieur de leur groupe, qui aura pour but de rassembler tous les votes de chaque groupe et concernant les amendements aux propositions. Le rapporteur général et le secrétaire spécial donnent leur avis sur ces amendements collectifs et décident s'ils doivent ou non être incorporés dans la liste finale des propositions. En cas de refus, ils doivent indiquer les arguments dans un document intitulé: Examen des amendements La liste finale des propositions est ensuite présentée en séance plénière, puis soumise au vote de chaque père synodal, qui peut décider de voter pour ou contre la proposition.

A la fin d'une Assemblée générale du synode, le Secrétaire général du synode archive tous les matériaux au Secrétariat général et rédige un rapport final des travaux du synode pour le soumettre au Saint Père.

(Source: Radio Vaticana 2008)

Liste de toutes les assemblées synodales

### **Assemblées générales ordinaires**

### **Assemblées spéciales**

## Assemblées générales extraordinaires